DÉPARTEMENT
des

HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT de BRIANCON

CANTON DE BRIANCON 1

COMMUNE
DE
VILLAR D'ARENE

Nombre
de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8

OBJET
DECLASSEMENT PARCELLES
Demande de Cyril FAURE

68/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et **le 29 octobre à 19 heures**
le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de **Madame Béatrice ALBERT, Maire.**
Date de la convocation du Conseil Municipal : **le 23 octobre 2026**

Présents : Béatrice ALBERT, Julie ARNAUD, Elodie LEFEBVRE, Gilles JUGE, Robert CLOT, Loïc MERLIN, Clémentine KUNEGEL.
Absents : Marina CASTAGNA, Gilles FORRET.
Pouvoirs : Alex DA SILVA VIEIRA pour Béatrice ALBERT.
Secrétaire de séance : Gilles JUGE

Monsieur Sylvain PROTIERE, estimant être en situation de conflit d'intérêts potentiel sur cette affaire, s'est déporté. Il quitte la séance et ne prend part ni au débat, ni au vote.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personne publiques et son article L.2141-1 ;

Vu le plan cadastral de la Commune ;

Vu la demande de Monsieur Cyril FAURE souhaitant acheter les parcelles suivantes :
-Parcelle AC 772
-Parcelle AC 192 aux Cours ;

Considérant que les parcelles cadastrées AC 772 et AC 192 appartiennent à la Commune ;

Considérant qu'avant d'envisager toute cession, il convient de constater en application de l'article L.2141-1 du code de la propriété des personnes publiques, la désaffectation de ce bien avant de prononcer son déclassement du domaine public ;

Considérant que ces parcelles, du fait de leurs emplacements, présentent un intérêt pour les besoins communaux ; les terrains communaux, proches des villages sont rares et peuvent répondre à des projets d'aménagement pour l'avenir et les générations futures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

REFUSE la désaffectation des parcelles cadastrées AC 772 et AC 192 et leur intégration au domaine privé de la Commune.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 005-210501813-20261029-D682026-DE

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

avec : 7 voix contre
1 abstention.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdit
Pour copie conforme,

La Maire,
Béatrice ALBERT

Le secrétaire de séance,
Gilles JUGE

MAIRIE DE VILLAR D'ARENE
05480

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 005-210501813-20261029-D682026-DE

68/2026